

Introduction

Cette campagne de mesure de la qualité de l'air a été réalisée dans le prolongement de l'étude des nuisances olfactives lancée par Amiens Métropole sur le Nord d'Amiens. Cette campagne a été réalisée du 11 avril au 8 juin 2006 au niveau de la zone industrielle nord d'Amiens.



Au cours de cette période, nous avons relevé les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre, ozone et monoxyde de carbone ainsi que les paramètres météorologiques. Compte tenu des travaux réalisés dans la zone d'étude au cours de cette période, les poussières n'ont pas été mesurées.

Site de mesure

Le choix de ce site a été réalisé en collaboration avec les services de la mairie de Poulainville et d'Amiens Métropole.



Résultats

Pour la période du 11 avril au 8 juin 2006 et sur le site du camion laboratoire :

- Les résultats observés en dioxyde d'azote (NO₂) sont inférieurs à ceux mesurés en centre ville et s'apparentent plutôt à ceux d'une station de type périurbain comme Salouël.
- Les concentrations en ozone (O₃) sont équivalentes à celles relevées par la station rurale d'Albert. Les objectifs de qualité pour la protection de la santé humaine et de la végétation ont été dépassés à de multiples reprises. Ces niveaux élevés ne sont pas spécifiques à la zone d'étude mais plutôt à la saisonnalité de l'ozone.
- Les données obtenues en dioxyde de soufre (SO₂) et en monoxyde de carbone (CO) restent très faibles.

Conclusion

Les concentrations dans l'air ambiant en NO₂, SO₂ et CO mesurées au cours de cette campagne de mesure sur le site du camion laboratoire sont correctes par rapport aux différents seuils réglementaires en vigueur et comparables avec les niveaux enregistrés par les différentes stations de mesure de la qualité de l'air de notre association au cours de la même période.

En ce qui concerne l'ozone, les objectifs de qualité pour la protection de la santé humaine et de la végétation ont été dépassés à de multiples reprises. Les concentrations relevées sont équivalentes à celles relevées par la station rurale d'Albert. Les différents dépassements enregistrés ne sont donc pas imputables à l'activité industrielle présente sur la zone d'étude.